

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240214-018

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : MUSEE DU PAYS D'USSEL – PROJETS « 2024 » – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER DES CONVENTIONS ET A SOLLICITER LE SOUTIEN FINANCIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DU LIMOUSIN

Considérant les projets du Musée du Pays d'Ussel pour l'année 2024 portant sur :

- des expositions temporaires,
- des catalogues d'exposition,
- une campagne de restauration et de conservation préventive,
- un programme d'animations culturelles et d'activités pédagogiques comprenant les stages de lithographie pendant l'été, des soirées contes ou autres spectacles, des ateliers d'occitan, des visites, des « apéros art et histoire », et des actions d'éducation artistique et culturelle,
- une résidence d'artiste à l'atelier de lithographie,
- des acquisitions d'œuvres selon l'offre du marché,
- une adhésion au Conseil des musées en Nouvelle-Aquitaine Aliénor,
- un partenariat avec l'office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze,
- un partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour,
- un contrat de maintenance pour le logiciel de catalogage de la bibliothèque (Afi Nanook).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter le soutien financier le plus élevé possible de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin ;
- signer les conventions de partenariat nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20240214-DL20240214-018-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024
Date de mise en ligne : 16/02/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE